

Décision du Bureau
en vertu de la délibération du 23 septembre 2020
relative aux délégations de compétences
Décision n°2024-01

TER : ETUDE POUR LES BIODECHETS ALIMENTAIRES DES PROFESSIONNELS

Mme Pauline LEROUX, chargée de mission TER (Territoire Économe en Ressource), rappelle aux membres du bureau syndical que le Smictom du Pays de Fougères propose des solutions pour les biodéchets alimentaires pour les usagers : vente de composteurs individuels et programme pour le compostage collectif.

Elle ajoute que les professionnels ont été accompagnés par le programme TER, afin de les aiguiller sur le sujet.

Malgré tout, des difficultés persistent pour les établissements scolaires, de santé ainsi que pour les salles des fêtes, mais également pour les assimilés en centre-ville (restaurateurs). Ce qui est attesté par le dernier courrier reçu par « Destination Fougères » demandant un soutien au SMICTOM pour que les restaurants tendent au zéro déchet, des alertes des établissements scolaires (ville de Fougères notamment) entre autres.

Ainsi, le programme TER s'est rapproché de 3 structures (2 bureaux d'étude et le REEPF), afin de donner un coup de pouce aux professionnels pour opter pour une solution de tri à la source des biodéchets. Une expérimentation sur la ville de Fougères et Lécousse va être menée.

L'offre la plus pertinente est celle du bureau d'études TEHOP à laquelle pourrait être adossée 1 ou 2 animations du REEPF.

Il s'agit dans un premier temps d'aller à la rencontre des établissements afin de définir les solutions actuelles ou envisagées par leur structure. Une mobilisation des élus est demandée dans cette phase.

La seconde phase consisterait à l'animation de 5 ateliers thématiques (visite de site, pratiques de compostage, mutualisation des besoins, etc.).

Mme Pauline LEROUX présente le chiffrage de l'étude proposée par la société TEHOP, basée à Angers :

Description des tâches	Jours de travail	Trajets	Prix € HT
Rencontre bilatérale avec les établissements concernés			
Passage en revue et identification nominative des établissements à contacter (échanges avec le SMICTOM et validation par le SMICTOM) Elaboration des messages clés, de la méthode d'échange et des documents supports à remettre lors des visites	2,5		1 750,00 €
Préparation et brief de l'équipe de visite Préparation d'un courrier à diffuser par le SMICTOM <i>NB : pour le SMICTOM – mobilisation de l'équipe de visite</i>	0,5		350,00 €
Organisation des visites Prise de contact avec la cinquantaine d'établissements scolaires et d'EHPAD pour programmer les visites	3		2 100,00 €
Participation aux visites : prise en charge d'une partie des visites EHPAD et restaurants scolaires (environ 15 établissements visités – 5 par jour / les autres visites étant assurées par l'équipe du SMICTOM ou faisant l'objet du déclenchement d'option – Cf. infra)	3	3	2 700,00 €
A la suite des visites, reprise de contact par téléphone avec chaque établissement (12 à 15 établissements par jour – 50 établissements pris en charge par Tehop) pour recueillir les solutions de tri à la source des biodéchets envisagées	3,5		2 450,00 €
Accompagnement à la mise en œuvre			
Conception et animation de 5 ateliers : - 1 atelier sur le compostage en bout de champ, préparé et animé par le REEPF - 4 autres ateliers, dont le thème sera précisé en fonction des besoins identifiés, par exemple :	8	4	6 400,00 €
o Ateliers pour des collectes mutualisées des biodéchets et transcription de l'expression du besoin o Atelier compostage en établissement o Autre type d'atelier (visite de site ...)			
Préparation, animation et suivi d'une réunion de travail avec le ou les potentiels prestataires de collecte	2	1	1 600,00 €
Total HT			17 350,00 €
Option : Accompagnements individualisés à l'installation de solutions de tri à la source des biodéchets pour 10 établissements	7	5	5 900,00 €
Option - jour de bureau supplémentaire	1		700,00 €
Option - jour de terrain supplémentaire (ex : pour environ 5 établissements visités)	1	1	900,00 €

Total HT	17 350,00 €
TVA	3 470,00 €
TOTAL TTC	20 820,00 €

Mme LEROUX précise que cette étude de la société TEHOP peut être financée entièrement par le programme TER dans le cadre du soutien de CITÉO.

LE BUREAU, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de valider le devis de la société TEHOP, sis à Angers, d'un montant de 17 350,00 € HT pour les prestations détaillées ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer tout document à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 chapitre 011 "charges à caractère général".

Le 14 février 2024,
Le Président,

Serge BOUDET

